

**Mairie d'Erquy**

11 square Hôtel de Ville  
BP 09  
22430 ERQUY  
Tél : 02 96 63 64 64  
Fax : 02 96 63 64 70  
info@ville-erquy.com  
www.ville-erquy.com



# RESUME DES DELIBERATIONS

## Conseil municipal

Jeudi 19 avril 2018

RÉSUMÉ DES DÉLIBÉRATIONS

CONSEIL MUNICIPAL DU 19 AVRIL 2018

	Noms et prénoms	Présents	Absents	Mandatés	Procuration / Mandataire
<b>Majorité municipale</b>	GUERVILLY Christiane	1	0	0	
	DUBOS Jean-Luc	1	0	0	
	CHALVET Maryvonne	1	0	0	
	MANIS Jean-Paul	1	0	0	
	LAITHIER Bernadette	1	0	0	
	MORIN Yannick	1	0	0	
	ROBERT Stéphanie	0	1	0	
	POTURA Louis-Vincent	0	0	1	MORIN Yannick
	MORGAND Michel	1	0	0	
	CRAMOISAN Annick	1	0	0	
	GUILLOT Alain	1	0	0	
	BELLIER Michel	1	0	0	
	BLANCHET Typhaine	1	0	0	
	BURAUD Nicole	1	0	0	
	DENIS Paul	0	1	0	
	DUVERGER Béatrice	0	1	0	
	LE GOFF Guilaine	1	0	0	
	LEPRETRE Mickaël	0	1	0	
	RENAUT Sylvain	1	0	0	
	VERNAY Christophe	0	1	0	
TALBOURDET Nicole	1	0	0		
<b>Minorité municipale</b>	BOUVET Sylvie	1	0	0	
	BABIK Michèle	1	0	0	
	JOULAUD Pascale	0	1	0	
	MALLEGOL M-Dominique	0	0	1	PINEAU Roland
	PELAN Pierre	1	0	0	
	PINEAU Roland	1	0	0	
	<b>DÉCOMPTE DES PRÉSENTS 01 à 11</b>	19	6	2	

**Problématique du stationnement en cœur de ville + emplacement réservé n° 8. Projet d'acquisition foncière amiable des parcelles AI 52 et AI 53. Mandat de pourparlers aux fins de négociation foncière. Propriétaires cédants : succession POISSONNEAU.**

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve la mise en œuvre de l'une des actions prioritaires préconisée par l'étude Cœur de Ville approuvée en Conseil Municipal du 4 février 2016, tendant à permettre la réalisation d'une aire de stationnement sur les parcelles cadastrées AI-52 et AI-53 susvisées, comme à procéder concomitamment à la maîtrise foncière de l'emplacement réservé n° 8 du Plan Local d'Urbanisme.

**Rue des Tourterelles. Intégration au domaine public des parcelles privées communales cadastrées B 1604, 1606, 1608, 1610, 1612, 1614, 1616, 1618, 1620 et 1622. (1.036 m2)**

---

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve l'intégration des parcelles dans le domaine public communal.

**Rue des Phacélies + abords. Intégration au domaine public communal des parcelles communales cadastrées B 1872, 1976, 1977 et 1978. (2.119 m2)**

---

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve l'intégration des parcelles dans le domaine public communal.

**Rue du Clos du val. Intégration au domaine public communal des parcelles communales cadastrées C 1472 et C 1473 (2.168 m2)**

---

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve l'intégration des parcelles dans le domaine public communal.

**Rue Jules Besrest-rue Jean Gagey-rue des Bouvreuils. Intégration au domaine public communal de la parcelle communale cadastrée C 1952. (3.445 m2).**

---

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve l'intégration des parcelles dans le domaine public communal.

**Impasse des Platanes. Intégration au domaine public communal des parcelles communales cadastrées C 1855 et 1857. (740 m2)**

---

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve l'intégration des parcelles dans le domaine public communal.

**Aval de l'ancien barrage de Montafilan. Modification de l'inventaire des zones humides et des cours d'eau répertoriés sur la commune d'Erquy.**

---

Le Conseil Municipal, à la majorité (3 abstentions, 2 contre), approuve la validation de la modification de l'inventaire des zones humides et des cours d'eau sur la Commune d'Erquy.

**Modification du Plan Local d'Urbanisme : procédure modificative n° 11 (Art. 10 Zone UT + réduction ER4 + Liste ZH) Délibération récapitulative avec l'adjonction de l'inventaire des zones humides.**

---

Le Conseil Municipal, à la majorité (3 abstentions, 1 contre), approuve le lancement de la procédure de modification n° 11 du Plan Local d'Urbanisme avec enquête publique.

**Prise de participation à la Société Publique Locale Baie d'Armor Aménagement.**

---

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, autorise la souscription de la Commune d'Erquy à la Société Publique Locale « Baie d'Armor Aménagement » sous la forme de prise de participation au capital de 2.000 € soit 2 actions de 1.000 €. Le Conseil Municipal désigne également Monsieur Jean-Luc DUBOS, 1<sup>er</sup> Adjoint à l'Urbanisme pour représenter la Commune d'Erquy appelée à siéger au sein de l'Assemblée générale de la SPL « Baie d'Armor Aménagement ».

**Extension des horaires de la bibliothèque le dimanche : demande de subvention à la DRAC.**

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve l'extension des horaires de la bibliothèque municipale au dimanche après-midi de 14h à 18h sous réserve de l'accord de la DRAC de subventionner les coûts supplémentaires liés à ce nouveau créneau d'ouverture.

**Extension du mobilier de la bibliothèque : demande de subvention à la DRAC.**

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve l'extension du mobilier à la bibliothèque municipale, pour un montant global de 12.442,69 € HT sous réserve de l'accord de la DRAC de subventionner ces nouvelles acquisitions.

**Élections professionnelles 2018. Reconstitution du Comité Technique Commun.**

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de reconduire le Comité Technique Commun aux employeurs publics communaux que sont la Collectivité Communale et le Centre Communal d'Action Sociale (CCAS), à l'effet de réunir en une seule et même instance, les représentants respectifs des employeurs et des salariés.

**Élections professionnelles 2018. Reconstitution du Comité d'Hygiène de Sécurité Commun.**

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de reconduire le CHSCT commun aux employeurs publics communaux et le Centre Communal d'Action Sociale (CCAS), à l'effet de réunir en une seule et même instance, les représentants respectifs des employeurs et des salariés de la Commune d'Erquy.

**Mutualisation Erquy-Plurien : mise à disposition d'un Agent Administratif (remplacement)**

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de formaliser la mise à disposition au profit de la Commune de Plurien d'un agent communal appointé au Budget Communal de la Commune d'Erquy afin d'effectuer un remplacement du 23 mai au 23 juin pour des tâches administratives.

**Compte-rendu de la délégation de pouvoirs accordée au maire en vertu de l'Article L.2122-22 du CGCT.****Délégation du 11-05-2017.**

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide d'acter les décisions suivantes :

Tarifs de l'A.L.S.H. <input type="checkbox"/> Prestations extérieures.	Petites Vacances Scolaires • Pâques 2018	03-04-2018
Modification des tarifs 2018. <input type="checkbox"/> Aire d'accueil des campings-cars de Caroual.	Stationnement : • 6,50 € de janv. à mars + déc • 7,50 € d'avril à novembre Eau ou Électricité : • 2 €	30-04-2018

\*\*\*\*\*